



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20191220-D2019222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2019

Publication : 20/12/2019

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2019-222

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2019**

Nombre de Conseillers

En exercice : **76**
Présents : **56**
Pouvoirs : **15**
Votants : **71** **Pour : 71** **Contre : 0** **Abstentions : 0**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 12 décembre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Damville, commune de Mesnil sur Iton sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaients présents :

MM. ADRIAN, ALLAIN, AMIGON C, ANGOT, AUFFRET, BESNEHARD, Mme BONNARD, MM. BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, BRUNEAU, Mme BULARD, M. CHERON, Mme CHOISSELET, CLOUGH JACQUES, CORMIER, MM. CORNET, DAHAN, Mme DASSONVILLE, DEPRESLE, M. DERYCKE, DHEYGERS, DORGE, ESPRIT, FLAMEN, MM. GODEST, GRUDÉ, M. GUITTON, HERMIER, Mme IPCAR MM. LANOS, LEBON, Mme LEPELTIER, MM. LESAGE, LOUVARD, Mme MARTIN, MESNEL, M. MORIERE, Mme NOEL, MM. OSMOND, PERRON, PETITBON, PHIQUEPRON, PROVOST, RAULT, Mme REBER, MM. REY, RIVIERE, Mme. SALMON, MM. SAMON, M. SURMULET, TOUSSAINT, TREHARD.

Excusés : Mme BIQUET, M. BOUDEYRON (pouvoir à M. GUITTON), Mme CIRON, (pouvoir à M. TREHARD), Mme COMPAGNON (remplacée par M. DELVALLE), MM. COSTES, Mme DE TOMASI (pouvoir à M. PROVOST), Mme DUMEZ (pouvoir à Mme BULARD), Mme GOUGIS, Mme GUICHEUX (pouvoir à Mme REBER), M. HENRAS (pouvoir à M. REY), LEBLANC, Mme. LERAY (pouvoir à M. CORNET), M. LEVÉE (pouvoir à Mme. MARTIN), MIGUET (pouvoir à Mme. CHOISSELET), M. MOREL (pouvoir à M. LANOS), OBADIA (pouvoir à M. AUGER), MM. RENÉ, RIVEMALE (pouvoir à M. GRUDE), MM. ROMERO (pouvoir à M. BESNEHARD), SARREAU (pouvoir à M. SURMULET), Mme SAS (pouvoir à Mme CORMIER), VIVIER (remplacé par M. AUGER).

Secrétaire de séance : M. Xavier LEBON

ENVIRONNEMENT – Propositions des tarifs 2020 pour les dépôts des professionnels

Monsieur le Président expose :

Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'INSE a repris la gestion des hauts de quai de trois de ses déchèteries (dépendantes du SETOM), ce qui inclut la facturation des dépôts des professionnels.

Les tarifs 2019 appliqués par l'INSE ont été les tarifs SETOM Pro.

La Commission Déchets propose donc des nouveaux tarifs pour 2020.

Le verre était facturé aux professionnels en 2019 mais ne le sera plus en 2020. Les dépôts de ces derniers sont rares et de nombreuses colonnes d'apport volontaire sont présentes sur le territoire dans lesquelles les dépôts sont gratuits.

Deux filières sont ajoutées : les incinérables et les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Les déchèteries n'étant pas équipées de pont-basculé, les gardiens font une estimation des dépôts au volume. Les tarifs sont donc établis en **€/m³ (HT)**. Seuls les DDS et DEEE ont des tarifs en €/kg (HT).

Voici les tarifs proposés :

	Tarifs pro INSE 2019		Tarifs pro INSE 2020
Amiante	468,69 €/t	468,69 €/m ³	480 €/m³
Gravats	57,16 €/t	57,16 €/m ³	58 €/m³
Encombrants	112,43 €/t	33,73 €/m ³	48€/m³
Plâtre	137,18 €/t	41,15 €/m ³	42 €/m³
Incinérables			37 €/m³
Bois	94,88 €/t	14,23 €/m ³	15 €/m³
Déchets verts	69,73 €/t	10,45 €/m ³	11 €/m³
Cartons	66,30 €/t	6,63 €/m ³	6 €/m³
Métaux	16,0 €/t	1,60 €/m ³	2 €/m³
DDS ⁽¹⁾	2,51 €/kg		2,50 €/kg
DEEE ⁽²⁾			0,20 €/kg

Après délibération, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valident les tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

20 DEC. 2019

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE